

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements –no 1
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : Régie de l'énergie

Question 4.1.6 Références :

Dans la décision de la cause tarifaire précédente (D-99-11), la Régie a approuvé un budget de 1,9 millions \$ afin d'aider au développement du secteur résidentiel (page 17) pour de la commercialisation, du support aux partenaires potentiels et 10 postes additionnels (page 15).

Demande :

Veillez fournir une ventilation de l'utilisation de ce montant en précisant, pour la nouvelle construction et la densification du réseau, les montants affectés aux salaires additionnels, à la publicité, aux encarts, au support aux partenaires, etc...

Réponse

Ventilation de l'utilisation du montant de 1.9 millions alloué au développement du secteur résidentiel.

Société en commandite Gaz Métropolitain

Cause tarifaire 2000, R-3426-99

	Densification	Nlle constr.
<u>Main d'œuvre additionnelle</u>		
1 Conseiller communication	34 500\$	34 500\$
1 Conseiller analyse de donnée	69 000\$	
2 Conseillers mise en marché nlle. constr.		138 000\$
1 Conseiller densification	69 000\$	
2 Conseillers assistance technologique	79 000\$	79 000\$
1 Conseiller construction		71 000\$
2 Représentants ventes	55 500\$	55 500\$
Dépenses diverses reliées à la main d'œuvre	32 500\$	32 500\$
<u>Banques de données et formation</u>		
Banque de données	140 000\$	
Formation	10 000\$	
<u>Communications, publicité et support promotionnel</u>		
Offres commerciales	250 000\$	
Projet domiciliaire (support promotionnel)		250 000\$
Publicité ciblée	<u>250 000\$</u>	<u>250 000\$</u>
GRAND TOTAL	989 500\$	910 500\$